

## **FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

### **1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.**

- 1.1 Identification de la préparation: **FABULON AEROSOL REPASS RAPID**
- 1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE  
15 rue Ampère,  
91748 MASSY CEDEX  
France  
☎: 0169 93 17 00  
Fax: 01 69 93 19 99
- Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE  
Recherche & Développement,  
98 route de Sours, BP 835,  
28011 CHARTRES CEDEX  
France  
☎: 02 37 24 78 00  
Fax: 02 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**  
☎: **01 45 42 59 59**

### **2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**

- Nature: Préparation aqueuse à base d'amidon, pressurisé au butane.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Mergal K7 (conservateur à base de dérivés d'isothiazole)			0-1 %	Xi	R38, 41, 43
Butane	106-97-8	-	15 % 55 g par boîtier de 400 ml	F+	R12

- F+ Facilement inflammable
- Xi Irritant
- R12 Extrêmement inflammable
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

### **3. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Réceptif sous pression. Contient un gaz propulseur liquéfié extrêmement inflammable.**

- Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation en cas de contact.

- ❑ Contact avec la peau: Pas de risque significatif connu sur peau normale/saine. Le contact avec le gaz propulseur en rapide expansion peut provoquer de légères engelures.
- ❑ Inhalation: Utilisation normale sans problème sauf en cas d'inhalation volontaire/excessive. Concentrer délibérément le produit et l'inhaler volontairement peut causer de graves dommages.
- ❑ Ingestion: L'ingestion accidentelle de petites quantités d'aérosol est rare et sans grande conséquence.

#### 4. PREMIERS SECOURS

- ❑ Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec de l'eau fraîche et consulter un médecin si nécessaire.
- ❑ Contact avec la peau: En cas d'irritation laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si nécessaire, consulter un médecin.
- ❑ Inhalation: Garder les voies respiratoires ouvertes et dégagées. Maintenir au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires, demander immédiatement une assistance médicale, comme de l'oxygène. Si la respiration s'arrête ou faiblit, pratiquer le bouche à bouche.
- ❑ Ingestion: En cas d'ingestion, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Peu de risques d'intoxication intestinale car la préparation aérosol ne libère que peu de produit.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Paris:

**CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL**  
**200 rue du Faubourg St Denis**  
**PARIS CEDEX 75475**  
**Tel: 01 40 05 48 48**  
**Fax: 01 40 05 41 93**

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- ❑ **Danger spécifique:** **Au cours d'un incendie, les boîtiers échauffés éclatent, libérant le propulseur gazeux extrêmement inflammable (butane).**

**Butane:**  
Point d'ébullition : -1°C  
Pression de vapeur: 1557 mmHg @ 20° C  
Densité de vapeur (air=1): 2.1  
Point d'éclair: -60°C  
Température d'autoignition: 287°C  
Limites d'inflammabilité (dans l'air en volume, %):  
inférieure (LEL): 1.8% supérieure (UEL): 8.4%  
La combustion peut libérer du monoxyde de carbone.

- ❑ Moyens d'extinction : Tous moyens habituels contre les feux d'aérosols, en particulier extincteurs à poudre ou à mousse.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- ❑ Les aérosols fuyards ou endommagés doivent être retirés de leur lieu de stockage normal et stockés à part, de préférence à l'air (mis à l'abri du soleil) et loin de toute source d'ignition et de chaleur. En cas de grandes quantités, prévenir le fabricant. Pour les petites quantités, prévenir les services locaux de la nature du produit pour procéder à leurs éliminations avec leur accord. Pour les grandes quantités procéder à leur élimination par un Centre agréé.
- ❑ En cas de déversement sur le sol, bien absorber à la sciure ou avec de la poudre absorbante et mettre en décharge. Laver ensuite à l'eau pour éliminer toute trace de produit glissant.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Manipulation:

Ne pas fumer.

Utiliser et conserver à l'écart de source et de chaleur & d'ignition, de flamme, source d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Manipuler sur des palettes en utilisant des chariots et engins adaptés et conformes aux réglementations en vigueur.

Ne pas percer ni brûler même après usage. L'aérosol ne doit pas être pulvérisé vers la nourriture. Le produit doit être pulvérisé à l'écart du corps. Ne pas respirer les aérosols.

Le boîtier ne doit pas être utilisé dans des zones confinées, surtout s'il risque d'y avoir une source d'ignition.

Ne pas pulvériser vers une flamme, corps incandescent.

### 7.2 Stockage:

Conserver hors de portée des enfants

Boîtiers sous pression : Protéger des rayons solaires, et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition

Conserver et utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Les incendies impliquant des aérosols contenant des composants inflammables peuvent être graves et se propager rapidement. Les entrepôts, réserves et magasins contenant des aérosols doivent en conséquence être séparés d'autres zones à l'aide de séparations résistant au feu pendant une durée qui ne doit pas être inférieure à 1/2 heure, ou une durée supérieure si requise par des prescriptions réglementaires ou autres.

Les locaux de stockage doivent être bien ventilés, notamment en ventilation basse.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Butane

- ❑ Limites d'exposition:

USA: 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) OSHA TWA (vacated by 58 FR 35338, June 30, 1993)  
 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) ACGIH TWA  
 800 ppm (1900 mg/m<sup>3</sup>) NIOSH recommended TWA

UK: Document EH 40 Occupational Exposure limits for butane (gaz pulseur)

Limite d'exposition longue (8 heures): 1430 mg/m<sup>3</sup> (600 p.p.m)

Limite d'exposition brève (15 minutes): 1780 mg/m<sup>3</sup> (750 p.p.m)

- Précautions : Eviter le contact avec les yeux/la peau.  
 Utiliser dans des zones bien ventilées.  
 Ne pas respirer les aérosols.
- Equipement et protection industriels : Pas nécessaire pour la manipulation du produit dans son emballage final.

## 9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Préparation liquide opalescente sous gaz propulseur liquéfié (butane) présentée en boîtier aérosol
- Odeur: Parfumée
- Masse volumique: Environ 1.01g/ml à 20° C
- Pression interne: 2.7 à 3.7 bars 20° C
- pH: 8.5
- Solubilité: Miscible à l'eau

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité: Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
- Précautions: Respecter les précautions d'emploi indiquées sur le récipient.
- Récipient sous pression: A protéger des rayons solaires et à ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C.  
 Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.  
 Ne pas fumer.  
 Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme, source de chaleur d'étincelles et d'ignition, appareil électrique en fonctionnement.  
 Ne pas percer ni brûler même après usage.  
 Conserver et utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- ❑ Toxicité aiguë: Le butane étant un gaz asphyxiant, ne pas inhaler intentionnellement. Une inhalation prolongée a un effet anesthésiant (souris: 22% anesthésie en 1 minute).  
LC50 (rat): 658 g/m<sup>3</sup>/4h  
LC50 (souris): 680g/m<sup>3</sup>/2h
- ❑ Toxicité chronique: Pas de données .

Le contact du gaz en rapide expansion peut provoquer des engelures.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Le butane est un composant volatil gazeux qui se disperse dans l'atmosphère.  
La dégradation photochimique dans l'air se produit à vitesse moyenne.  
Considéré par l'ONU comme "moins important" dans la formation de l'ozone épisodique.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- ❑ Par l'utilisateur: Mise à la poubelle du boîtier vide lorsqu'il est complètement vide. Ne pas percer ou brûler même après usage. Protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
- ❑ Quantités importantes: Faire détruire par un centre agréé de destruction des aérosols. (Stocks non marchands)

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- ❑ Règlement transport terrestre: UN 1950 AEROSOLS, 2.2  
(ADR / RID)
- ❑ Règlement transport maritime: IMDG: UN 1950 AEROSOLS, Classe 2.2
- ❑ Règlement transport aérien : IATA: UN 1950 AEROSOLS, Classe 2.2
- ❑ Numéro ONU: 1950

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- ❑ **Produit étiqueté Extrêmement inflammable.**

Directive 75/324/CEE du Conseil, du 20 mai 1975, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols.

Directive 94/1/CE de la Commission du 6 janvier 1994 portant adaptation technique de la directive 75/324/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs d'aérosols.

Arrêtés du 6 janvier 1978, 24 janvier 1995 et le décret du 3 février 1997.

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membre relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses ( 88/379/CEE ), transcrite par l'arrêté du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 1999.

- ❑ Les mentions suivantes figurent sur l'étiquette:

**Extrêmement inflammable**

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants
  - S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles-Ne pas fumer
  - S23 : Ne pas respirer les aérosols
  - S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
  - S62 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- ❑ Etiquetage volontaire: La phrase S16 est complétée par les précisions : source d'ignition, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

- ❑ FABULON est une marque déposée.

Formule N° 110481. Emission N°2 du 20/05/03. Annule et remplace l'émission du 04/07/02 ( Modification du règlement transport ADR/RID au 01/01/03 avec application au 30/06/03 )

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.



RECKITT BENCKISER FRANCE  
15 rue Ampère  
91748 MASSY CEDEX  
France

FABULON AEROSOL REPASS RAPID  
FABA01  
Réf. Form. 110481  
20/05/03